

alors que cent ans représentaient à peu près dix années de l'ère présente et que cinquante alors, équivalaient à cinq ans sous le régime actuel. Pour l'information de mon honorable ami qui me paraît bien mal renseigné, je lui rappellerai que j'ai dit aux électeurs qu'à la dernière session du Parlement un crédit avait été voté pour des améliorations dans le port de Saint-Jean et que la baie Courtenay faisant partie du port, j'étais autorisé à demander des soumissions pour faire creuser la baie Courtenay aussi bien que la partie ouest du port. J'ai dit que j'avais demandé des soumissions pour les travaux de dragage.

M. CROCKET: Et les aviez-vous demandées?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui. J'ai ajouté que j'en avais reçu, que j'avais conseillé à mes collègues d'accepter la plus basse et que l'affaire était actuellement soumise au conseil des ministres.

M. DANIEL: Le ministre vient de dire qu'au cours de la campagne électorale j'avais parlé du temps considérable qu'il faudrait pour creuser la baie Courtenay. Je sais parfaitement que le ministre m'a attribué des déclarations dans ce sens et que les journaux à sa dévotion les ont répétées, mais je sais aussi que je ne les ai jamais faites. C'est un des moyens qui ont été employés dans l'intérêt du ministre et peut-être par le ministre lui-même, mais qui manquaient de cette véracité virile qu'on est en droit d'attendre d'un ministre de la couronne.

L'hon. M. PUGSLEY: En quoi la véracité virile se la véracité ordinaire?

M. DANIEL: Il faut peut-être faire une exception en temps d'élection. On accorde alors toujours un peu plus de latitude. Je n'ai aucun doute que si j'avais le temps de parcourir ce discours je trouverais le passage où il est dit que des soumissions avaient été reçues et acceptées pour ces travaux. Dans tout les cas, cela est dit en toutes lettres dans le propre journal du ministre, le "County News".

L'hon. M. PUGSLEY: Ce n'est pas le propre journal du ministre.

M. DANIEL (lisant):

Nous faisons des travaux considérables sur la rivière Mission, nous dépensons des millions pour le dragage et nous nous proposons de demander au Gouvernement de faire exécuter ces travaux.

Il s'agit du creusement de la baie Courtenay. Le ministre peut-il nous dire s'il a demandé au Gouvernement de continuer les travaux dans la baie Courtenay et le Gouvernement, par le ministère des Travaux publics entend les poursuivre et les mener à bonne fin?

L'hon. M. PUGSLEY: Je me ferai un plaisir de renseigner mon honorable ami. J'ai représenté à mes collègues dans le cabinet la nécessité de ces travaux, à la condition, toutefois, qu'un arrangement soit conclu avec la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, pour l'installation du terminus à la baie Courtenay. Naturellement, à moins que cette question ne soit définitivement réglée, je ne puis pas demander à mes collègues de continuer ces travaux, mais pour l'information de mon honorable ami, je lui dirai, et il apprendra sans doute avec plaisir, que le Grand-Tronc-Pacifique m'a fait savoir qu'il considérait la baie Courtenay comme offrant tous les avantages nécessaires pour un terminus.

M. HUGHES: Par écrit?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

M. CROCKET: Quand cette promesse a-t-elle été faite au ministre?

L'hon. M. PUGSLEY: L'automne dernier. La compagnie était enchantée d'apprendre par les forages exécutés par le département des Travaux publics, que le fond de la baie Courtenay que tout le monde, y compris les autorités de Saint-Jean et le gouvernement provincial, croyait en roc solide, était simplement un dépôt de vase et de sable, et qu'à l'aide d'un dragage facile, nous pouvions obtenir une profondeur de 32 à marée basse. Après avoir fait cette constatation la compagnie me donna l'assurance qu'elle considérait la compagnie Courtenay comme très avantageusement située pour l'installation d'un terminus sur une grande échelle. Mon honorable ami comprend qu'une aussi vaste entreprise demande un certain temps. Tout ce que je puis dire c'est que l'affaire est soumise au conseil des ministres, mais je ne puis pas dire quelle décision il prendra.

M. DANIEL: C'est à peu près l'attitude que j'ai prise durant la campagne électorale et c'est cette attitude que le ministre me reprochait et dont il se moquait. Il ne voulait pas entendre parler de délai; il prétendait qu'il fallait absolument exécuter ces travaux immédiatement, sans attendre que le Transcontinental fût arrivé à Saint-Jean. Dois-je comprendre que le ministre dit qu'il ne se propose pas de faire exécuter les travaux dans la baie Courtenay cet été?

L'hon. M. PUGSLEY: Pas immédiatement.

M. CROCKET: Il me semble que le ministre a dit qu'il avait demandé des soumissions pour du dragage dans la baie Courtenay.

L'hon. M. PUGSLEY: En effet.

M. CROCKET: Et qu'aucune n'avait été acceptée. Peut-il nous dire pourquoi?

L'hon. M. PUGSLEY: Elles n'ont pas été acceptées, pour ce qui concerne la baie Courtenay, mais elles l'ont été pour les autres parties du port. Le Gouvernement